



clerc assermenté qui écrit un faux rapport

Par **Thionville**, le **28/02/2013** à **09:18**

bonjour

je suis nouveau sur le forum et je salue tout le monde

je suis en conflit avec mon ancien employeur, j'ai perdu le procès au prud'homme car l'avocate que j'avais avant était jeune et sans aucune expérience. j'ai fait appel et j'ai pu avoir quelqu'un très calé qui m'a aidé à faire les conclusions. j'ai déménagé en octobre 2008 et mon ancien employeur avait ma nouvelle adresse. donc pour signifier le jugement (en 2010), il a chargé un huissier à le faire en lui donnant l'ancienne adresse. Peut être par erreur ou alors c'était fait exprès. Le pire c'est que le clerc assermenté a fait un rapport comme quoi il n'a pas pu me remettre la signification en main propre mais qu'il a bien vérifié et constaté qu'on était bien domicilié à cette adresse et qu'il nous a laissé un avis de passage à notre domicile, alors que je n'habitais plus là depuis 2 ans et c'était une petite résidence privée dans un tout petit village ou tout le monde connaît tout le monde!! Donc impossible de se tromper, d'autant plus que le propriétaire réside dans la même résidence, juste au dessous de mon ancien logement.

maintenant l'employeur demande l'irrecevabilité de l'appel en s'appuyant sur le rapport du clerc, car j'avais le droit à un mois pour faire appel. J'ai tous les documents qui prouvent que je n'étais pas domicilié là ou le clerc est passé?

je veux porter plainte contre le clerc pour faux témoignage car il n'a procédé à aucune vérification et a fait un rapport à charge. je précise que mon ancien employeur est une très grande boîte et très puissante.

est ce que quelqu'un peut me donner des conseils??

merci pour toute information